



CTSS DIRAG du 15 juin 2012

Une déclaration liminaire intersyndicale a été lue suite au boycott du 7 juin.

CTSS / DIRAG du 15 juin 2012

DECLARATION LIMINAIRE

Après lecture de votre réponse du 11/06/12 à notre courrier en date du 07/06/12, nous constatons que vous restez sur vos positions, c'est à dire :

- Choix arbitraire des points à l'ordre du jour proposés par les Organisations Syndicales
- Refus abusif des experts proposés par les Organisations Syndicales
- Maintien obstiné des points 5 et 6 de l'ordre du jour

Compte tenu de cela, **nous réaffirmons notre opposition** à votre projet sur l'évolution de la prévision et à votre décision d'application des actions du RETEX Guadeloupe de Janvier 2011 sur la vigilance.

Nous déclarons que dans l'état actuel des choses ce projet est inacceptable pour les raisons suivantes :

1) Concernant l'évolution de l'organisation de la prévision, nous constatons :

- Démantèlement des différents CPP
- Manque d'un projet global pérenne permettant une vraie concertation et une vraie lisibilité quant au devenir des autres sections
- Aucune garantie à terme sur le maintien de la vigilance aux différents CPP
- Pas de plan de formation et de mesures d'accompagnement finalisés

2) Concernant la mise en application des actions du RETEX

- Volonté de mise en place précipitée des actions
- Absence d'ITS fonctionnelle pour les CPP et CPS
- Permanence métier inadaptée à notre géographie
- Pas de définition de responsabilité hiérarchique en cas de vigilance jaune
- Impossibilité de prise en charge de la communication de crise par un seul prévisionniste

CPP

Par conséquent, l'Intersyndicale vous demande de prendre en considération ces revendications afin d'aboutir à l'élaboration d'un projet global acceptable.

SPASMET / SOLIDAIRES	SNITM / FO	CFDT METEO
GUILLONTE J-F LEROY H LEVIEF	CAMO PH	COTTEREAU J.

La CFDT-Météo estime que le courrier de DIRAG/D du 11 juin en réponse à l'intersyndicale était méprisant pour les représentants et experts CFDT-Météo et que son refus d'experts était abusif.

1. Approbation des CR précédents.

CR des 5 et 6 mai 2011 :

Le sec. adj. du CTPL du 5/6 mai 2011 a refusé de signer le CR car les modifs proposées par les RP n'ont pas été prises en compte en totalité --> la direction intégrera les modifs proposées sur les points non pris en compte, date limite fixée au 15 juillet.

CR du CTSS du 19 janvier 2012 :

Vote : CFDT pour. Suite à notre demande, les actions seront désormais bien libellées et mises dans le CR avec un délai et un responsable d'action identifié, puis intégrées dans Amélio.

2. Approbation du règlement intérieur.

Le règlement type des CT précise que les suppléants en la présence du titulaire ne peuvent pas prendre part aux débats ni aux votes. La CFDT a demandé à ce que les suppléants puissent participer aux débats. La direction a refusé. Cependant, elle fait remonter la demande à la DRH.

Vote : CFDT contre.

3. Suivi des actions du CTSS de janvier 2012.

23 actions ont été recensées. Elles sont dans Amélio :

<http://diragnet.dirag.meteo.fr/amelio/src/fiche.php?nr=694>

Voici quelques points :

- DIRAG/D est favorable pour la tenue du prochain CTSS en Guadeloupe en fin d'année (l'écart n'étant que de 300 € avec la Martinique).
- Un seul CHSCTSS pour la DIRAG, sans doute à Desaix. On apprend ainsi qu'il y aura un seul assistant de prévention pour la DIRAG (ex ACOMO) mais personne de volontaire pour l'instant, un appel à candidature sera relancé. Cet assistant de prévention devrait toucher l'ITS fonctionnelle comme ses homologues en métropole. Si cet assistant de prévention est issu du corps administratif la direction demandera à la DRH le versement d'une prime spécifique.
- D'ici fin 2012, les fiches de poste sous Siterh devraient correspondre à la réalité. Dorénavant toutes modifications des fiches de poste devront être présentées en CTSS, sauf dans certains cas pour éviter un blocage (exemple CAP spéciale du 11 juillet pour SRGD/D et SRGY/D).
- Les CC en DIRAG pourront percevoir l'ITS fonctionnelle si la charge de travail commerciale est supérieure à 50%. Du coup, les erreurs sur les fiches de poste arrangent bien la direction.

4. Approbation du document Notification modifiée suite aux remarques des RP au dernier CTSS.

Le document a été modifié en prenant bien en compte les demandes des représentants du personnel. Les prévisionnistes notifiés devront entre autres procéder à l'enregistrement des bulletins sur le site meteo.gp et sur les répondeurs. Suite aux questions des agents, la CFDT demande à préciser quels sont les bulletins à envoyer sur meteo.gp. Il s'agit bien des bulletins de vigilance uniquement.

Le texte sera ainsi modifié et prochainement mis en application.

5. Evolution de la DIRAG.

5-1. Evolution de l'organisation de la prévision.

La direction présente un document axé uniquement sur les TSM et les effectifs. Voici quelques extraits :

L'organisation cible à atteindre est :

- Un Centre Inter- Régional de Prévision (CIRP ex CPS) armé à 2 postes permanents.
- Un CPP en Guadeloupe, un CPP en Martinique et un CPP en Guyane armé chacun à 1 poste permanent.

La situation cible ne pourra être mise en place que lorsque le RS sera automatisé en Guadeloupe au plus tôt en 2014 suite aux informations obtenues de la DSO .

...

Avant d'atteindre la situation cible, il est nécessaire de passer par une phase transitoire qui débutera lorsque le CIRP reprendra les activités aéronautiques suivantes: CRA, activités de surveillance de la FIR de Rochambeau, TEMSI, ...

Après analyse, il est nécessaire d'armer le CIRP avec 2 P dès le début de la phase transitoire.

L'organisation transitoire proposée serait la suivante :

- Un CIRP à 2 postes P :
Un poste P1 traitant de la partie plus particulièrement amont de la prévision.
Un poste P2 traitant plus particulièrement de l'aéronautique et de la partie production (marine, cyclone ...).
- Un CPP GD armé à un poste P et un poste SP.
- Un CPP GY armé à 1 P.
- Un CPP MA armé à 1 P.

...

	TROED 2012	Proposition de « TROED » 2013 lors de la première situation transitoire	TROED 2014
CPS	7	14 (2 P)	14
CPP GD	15	11 (1 P et 1 SP)	7
CPP GY	10.5	7.5(1 P)	7
CPP MA	10	7(1 P)	7
Total	42.5	39.5	35

La direction ne prévoit pas de mutations autoritaires et compte sur un sureffectif provisoire grâce aux départs en retraite. Elle précise également que les agents du CIRP seront formés au préalable.

La CFDT-Météo a fait lecture d'une déclaration spécifique sur ce point :

Votre objectif de réorganisation de la prévision ne prend en compte que des contraintes budgétaires et comptables. Vous prévoyez de réduire les personnels des CPP à hauteur de 50 % et de recentrer un maximum de fonctions et de personnel rattachés à la DIRAG. Vous remettez ainsi en cause toute une organisation socialement équitable et plutôt efficace selon nous sur les territoires antillo-guyanais.

Vous décidez le transfert des tâches aéronautiques des CPP vers un agent permanent au sein d'un DIRAG/CPIR, basé en Martinique. Les contraintes aéro en Martinique étant moins fortes qu'en Guyane et Guadeloupe, nous ne comprenons pas cette décision.

Ce projet va nécessiter un coût de formation. La direction a-t-elle des mesures chiffrées à présenter, en termes de coût, sur cette réorganisation ? Fait-on vraiment des économies et se justifient-elles par rapport à la dégradation du service rendu qui va en découler ?

Vous ne précisez pas quelles seront les tâches des deux agents du CPIR, ni les évolutions prévues pour les agents des CPP.

Qui sera chargé de la surveillance de l'aérodrome ? MACMA, qui ne fonctionne pas lorsque le radar tombe en panne ? Qui fera les prévisions de décollage ? Qui émettra les MAA et renseignera les compagnies aériennes en cas de temps sévère ? Certaines tâches nécessitent une présence de proximité aussi elles doivent être maintenues dans les CPP.

Enfin, avant toute modification de l'armement, nous demandons les garanties minimales suivantes :

- Un meilleur fonctionnement des outils actuels, l'optimisation de la production « CPP » (surtout sur MFY) par une harmonisation des produits.*
- Mettre en place une organisation permettant d'organiser les renforts en situation de temps sévère, selon des modalités à définir en respect avec l'ARTT, et un meilleur système d'astreinte des ITM (pourquoi pas avec des TSM).*
- De permettre la participation des prévis CPP aux études et retours sur situation dans le cadre de la formation et de l'amélioration continue, en armant à minima chaque CPP de 9 agents. Le CPP/GD doit être dimensionné supérieurement aux CPP/GY et MA du fait de la prise en charge des IDN (charge de travail plus lourde et doubles renforts en situations de crise sur les 2 territoires...).*
- Une gestion du standard téléphonique et des appels entrants efficace via une programmation de l'autocom permettant de libérer le prévisionniste de sa charge de travail de standardiste en l'absence du secrétariat (c'est une procédure nationale toujours pas appliquée à la DIRAG actuellement).*

Tant que toutes ces conditions ne seront pas remplies, nous refuserons votre projet de réorganisation tel qu'il est présenté ce 15 juin 2012.

Pour le standard téléphonique, ce sera réglé à l'automne 2012.

Pour l'armement des CPP à 9, DIRAG/D a refusé. Elle veut limiter au maximum les postes CPP de manière à être crédible sur son projet vis-à-vis de la DG et afin d'éviter des bilans négatifs.

Pour les renforts, la direction propose un amendement au texte initial présenté avec l'ajout de cette phrase : « les renforts CPP seront assurés en s'appuyant sur des ressources complémentaires des SRXX. » (exemple en GD par 2 agents du LIP). La CFDT-Météo considère que c'est insuffisant et ne voit pas comment 2 renforts TSM en horaires bureau seront plus efficaces que 3 ou 4 renforts ITM comme actuellement.

Quant aux outils, il ne faut rien attendre dans l'immédiat.

La CFDT-Météo a souligné que leur regroupement aéro poserait problème : le mécontentement gronde du côté des contrôleurs aériens en métropole avec de nombreuses fiches de dysfonctionnement montrant l'absence d'expertise météo humaine de proximité sur les plate-formes aéroportuaires depuis la réorganisation (manque de MAA, mauvaise réactivité, données stations auto incohérentes, absence de prévi immédiate, etc.). C'est le cas à Tarbes par exemple où l'aéro est délocalisée à Biarritz.

Météo France aurait fourni avant la réorganisation nationale un "rapport de sécurité générique". La DGAC avait alors accepté l'absence des observateurs sur site et le transfert de certains CRA. Aujourd'hui la DGAC a demandé une RETEX sur ce rapport.

DIRAG/D a dit qu'elle n'était pas au courant et qu'elle suivait les directives D2I/Aéro. Les exigences aéro seront satisfaites selon elle.

Après une suspension de séance demandée par les RP, une nouvelle déclaration d'opposition au projet au nom de l'intersyndicale est lue en reprise de séance :

« Nous, Représentants du Personnel de la DIRAG, dénonçons le projet « Evolution de l'organisation de la prévision à la DIRAG » dans lequel les CPP voient leurs effectifs se réduire à leur plus simple expression.

Il est bien évident que l'axiome de départ est la réduction massive des effectifs, et que tout le reste, documents de travail et autres, n'est qu'un argumentaire fallacieux pour justifier cette pratique générale soumise à des objectifs purement comptables. Nous déplorons aussi le principe d'imposer cette nouvelle organisation sans avoir plus en amont consulté le personnel ni même les Représentants du Personnel avec une mise en application dès la CAP d'automne 2012. »

Le projet amendé a été soumis au vote : 5 CONTRE.

Le CTSS étant déjà convoqué une deuxième fois, le texte sera quand même mis en application.

5-2 Création d'une division OBS.

Cette division absorberait les services de maintenance régionale qui seront alors sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de DIRAG/OBS/D situé à Desaix.

Cette division conserve les tâches allouées actuellement aux trois services MT et reprendrait la gestion du réseau d'observation (tournées clim, gestion des observateurs bénévoles etc.). Les agents en charge de cette gestion appartiendraient aux SRXX, seraient sous l'autorité fonctionnelle de DIRAG/OBS/D et sous l'autorité hiérarchique des SRXX/D.

La CFDT-Météo craint des télescopages de directives entre les différents chefs pour les agents en charge du réseau obs. (actuellement les agents de la clim). La direction nous a assurés que les SRXX/D devront faire appliquer les directives données par DIRAG/OBS/D aux agents en question.

6. Point d'avancement sur les actions du RETEX Guadeloupe de janvier 2011.

La CFDT-Météo a fait lecture d'une 2^e déclaration spécifique sur ce point avec un argumentaire détaillé :

En prenant comme prétexte le RETEX Guadeloupe dû aux événements du 4 janvier 2011, vous comptez déresponsabiliser les ITM et responsabiliser les TSM en DIRAG au niveau de la vigilance jaune.

Les prévis outre-mer se verront confier des responsabilités plus importantes que des prévis TSM de métropole. Et ce alors même que la nature des dangers (fortes pluies notamment) est plus imprévisible et donc l'anticipation fortement réduite, due au manque de fiabilité des modèles sous les tropiques.

Si l'on se réfère aux conclusions de l'OMM et aux travaux du GIEC concernant le réchauffement climatique, les scientifiques affirment que le nombre d'événements météorologiques extrêmes vont aller en s'accroissant en nombre et en intensité, surtout en ce qui concerne les inondations.

D'après les statistiques sur la vigilance DIRAG, la moyenne du nombre d'épisodes de vigilance varie de 14 à 21 sur les Antilles, dont 2 à 3 de vigilance orange et plus. Moins de 6 épisodes en moyenne sur la Guyane, le niveau orange restant très exceptionnel.

En nombre de jours par année, cela varie de 33 à 50 en moyenne pour les Antilles, dont 3 à 7 en vigilance orange et plus. Moins de 17 jours pour la Guyane.

La vigilance jaune est en moyenne 10 fois plus fréquente que la vigilance de niveau supérieur.

L'année 2011 était une année HORS-NORMES pour les Antilles (50% au-dessus de la moyenne) et il ne faut donc pas se baser uniquement sur le vécu de 2011 pour établir de nouvelles procédures.

Nb épisodes / an	IDN		GP		MA		GY	
MOYENNE	14,4	3,2	20,8	2,7	17,5	2,2	5,8	0,2

Nb jours /an	IDN		GP		MA		GY	
MOYENNE	40,7	6,6	48,3	4,0	33,4	3,3	16,5	0,3
% ANNEE	11,2	1,8	13,2	1,1	9,2	0,9	4,5	0,1

D'autre part, on constate en opérationnel que pour le passage en orange, l'anticipation est inférieure à 3 heures et/ou le plus souvent faite sur observation ; pour le jaune, sur observation (en Martinique) ou anticipation de 6 à 24 heures le plus souvent (en Guadeloupe).

Si la responsabilité du jaune est confiée au prévi, on admet que la réactivité sera meilleure en cas de phénomène non prévu ou mal anticipé. Mais le risque c'est que le jaune soit déclenché trop souvent (parapluie). On le voit déjà en Guadeloupe depuis que les ITM ont « démissionné » de la permanence, c'est-à-dire depuis début 2010.

A cela 2 raisons : la première concernant la propre diminution programmée de leurs effectifs.

La deuxième, leur faiblesse manifeste dans leurs connaissances de prévisionniste,

Ces faiblesses sont dues, entre autres, à un profil de carrière où ils n'ont jamais pratiqué la prévision en opérationnel.

Pour nous, le RETEX du 4 janvier 2011 en Guadeloupe, de même que celui du 6 mai 2009 en Martinique et des différents événements de crises, montre des lacunes en termes de compétences et de tenue de la permanence par les ITM et non pas un problème de responsabilités des TSM.

Pourquoi ne pas envisager de mettre des IT compétents en prévision aux postes clés (en Guadeloupe surtout), en introduisant une notion de profil dans les fiches de postes ?

Pour l'orange, la réactivité ne sera pas améliorée car le prévi devra passer par un permanencier dont on a aucune garantie qu'il sera mieux joignable et/ou plus réactif qu'actuellement, surtout quand on connaît le risque élevé et avéré de pannes télécoms en cas de temps sévère.

Comme le montre le passé (cf. CR de CTPL 2009 par exemple), la prise de décision du passage en vigilance jaune est une décision qui pose souvent problème et difficile à trancher. Elle est le plus souvent très subjective et varie suivant le vécu des individus aux Antilles-Guyane. Il faut donc impérativement définir des critères objectifs d'aide à la décision, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle (GT en cours à ce sujet en Guadeloupe), de même pour les niveaux supérieurs.

Le changement d'organisation de la permanence n'apportera pas de franche amélioration, ce n'est qu'un transfert de tâches d'ITM qui fuient leurs responsabilités vers des TSM, le tout sans contrepartie.

De plus, en ce qui concerne la communication, vous envisagez de la faire porter par le prévisionniste TSM pour le niveau jaune. L'expérience montre que les sollicitations médiatiques aux Antilles-Guyane sont très fortes et très désordonnées dès l'activation de ce niveau. Nous estimons que cette gestion par le prévisionniste seul est impossible, en plus de ses tâches de production, de vigilance et de prises de décision. Cela conduira inévitablement à des erreurs et à des drames humains, ce qui est inconcevable pour notre mission première de SPB. Les CC, SRXX/D ou CPP/D sont tout à fait aptes à répondre à ces sollicitations, si nécessaire avec le renforcement des formations déjà dispensées.

D'autre part, nous considérons, comme le PDG, que la gestion de la vigilance doit en effet rester du ressort départemental et ne doit pas être centralisée au risque de dégrader la SPB.

La CFDT-Météo relève donc un certain nombre de points bloquants qui ne permettront pas d'entériner votre projet tel qu'il est présenté actuellement :

- La prise de responsabilité du jaune par les TSM des CPP doit s'accompagner de l'octroi d'une prime ITS dès la mise en application de ce procédé.
- Il n'est écrit nulle part dans ce document qui exercera la responsabilité hiérarchique. En cas de problèmes (enquêtes judiciaires) c'est pourtant bien le prévi qui sera mis au pilori et par expérience

nous émettons de forts doutes dans les actes sur la capacité et la volonté de la hiérarchie à prendre ses vraies responsabilités.

- *L'organisation de la permanence métier à partir du niveau orange est insuffisante et ne concernera qu'un nombre restreint de situations estimées à 3 par an par département antillais en moyenne. Le système que vous envisagez semble donc disproportionné.*
- *L'introduction d'une notion de profil dans les fiches de postes des ITM prévis est nécessaire.*
- *L'organisation d'une permanence métier « à distance » ne nous paraît faisable en Antilles-Guyane en raison des problèmes techniques et des problématiques différentes (pas de risque cyclone en Guyane).*
- *Le manque de critères objectifs d'aides à la décision pour les futurs permanenciers ou prévisionnistes.*
- *La prise en charge de la communication de crise par les prévis CPP n'est pas envisageable et doit être assurée par les CC, les chefs de service ou CPP/D.*

De plus, suite à réception des documents du CTEP qui a lieu le 19 juin, la CFDT-Météo s'est étonnée que l'ITS n'avait pas été demandée pour les prévis du CPP, contrairement aux dires de DIRAG/D de ces derniers mois.

Elle a expliqué n'avoir demandé l'ITS que pour les prévis CPS dans un premier temps par pragmatisme (il y a un quota de 30 attributions ITS par la DG pour tout Météo-France et les prévis des CPP+CPS sont 43 rien qu'à la DIRAG).

Cependant, elle reconnaît que tous les prévis TSM méritent une prime ITS, mais que ce sera long à obtenir.

Nous avons souligné les difficultés que pose la nouvelle permanence métier envisagée par DIRAG/D qui ne serait activée qu'à partir du niveau orange.

Un séminaire sera organisé en fin d'année pour faire le point avec les ITM de la DIRAG. DIRAG/D souhaite mettre en place une organisation qui fonctionne.

On a alors appris que 2 ITM sur 3 au SRGD ont été autorisés à partir en même temps en congés ce mois-ci, en faisant fi des procédures en cours. SRGD/ CPP/D se retrouvant seul, c'est le SRMA qui assurera la permanence pendant cette période...

Nous avons aussi insisté sur l'impossibilité de la prise en charge de la communication de crise par le prévi tout seul.

Après une suspension de séance à la demande de l'administration, face aux blocages et aux réticences constatées de l'ensemble des RP, DIRAG/D propose finalement un réexamen du point RETEX au prochain CTSS.

7. JRTT fixes : lundi 24 décembre 2012, vendredi 10 mai 2013, lundi 15 juillet 2013.

8. Fiches de postes, CUT, évolutions TROED.

Pour les CUT : DIRAG/D a proposé en CUT1 SRMA/D et CPS/D mais cela a été refusé à cause des quotas par PDG et DRH. Elle a proposé CUT2 pour AE : accepté. Elle a bien précisé que c'était les fonctions qui étaient reconnues et non les personnes.

Du coup, DDOM a demandé l'ITS fonctionnelle pour CPS/D en compensation du CUT1 refusé, ce qui a été accepté, et ce qui est le cas pour SRMA/D.

Par souci de transparence, un tableau a été remis aux RP avec les attributions des primes à la

DIRAG selon les fonctions occupées. Ce sera mis à jour tous les ans. Nous approuvons cette démarche.

D'autre part, une CAP spéciale ITM a lieu le 11 juillet pour pourvoir les postes de SRGD/D et SRGY/D (retraite). **On apprend alors que le poste SRGD/CPP/DA est supprimé.**

9. Point sur la production J+5.

Nous avons posé la question suivante :

Le passage de la prévision de J+3 à J+5 est un changement historique sur nos régions qui aurait mérité un impact médiatique fort avec des actions de communication externe importantes et une forte coordination. Pourquoi cette coordination de la production s'est-elle avérée impossible à la DIRAG ? (bascule début mai au SRMA et 1 mois plus tard pour SRGD puis SRGY).

L'action était décidée depuis 2009 et la bascule était initialement prévue pour le 2 mai 2012. Seul le SRMA a réussi à tenir la feuille de route.

Les retards dans les autres centres sont dus à une mauvaise organisation, une mauvaise gestion de l'effectif disponible pour le travail sur la bascule.

La direction a admis qu'il y avait de gros progrès à faire sur la Production Finalisée et compte bien y remédier par la mise en place d'un guichet unique qui jugera si les demandes de production sont opportunes et qui désignera alors un pilote d'action.

10. Point sur SMQ / Audit interne.

DIRAG/D a dit que c'était "CATASTROPHIQUE", le SMQ est en grande difficulté et ne fonctionne pas : c'est une non conformité majeure. Les mots sont très durs, d'après le rapport d'audit reçu lundi. Tout est à revoir dans tous les services avec "un paquet de non conformités".

DIRAG/D n'est pas du tout satisfaite du SRGD qui n'a pas su appliqué ses consignes sur la documentation vigilance.

Les pilotes doivent faire remonter leurs modifs sur le rapport avant que celui-ci ne soit ensuite publié sur Diragnet.

Elle estime que **la qualité c'est l'affaire de tous** et que tout doit être transparent ! Elle n'est pas surprise par ce constat malheureusement... la CFDT-Météo non plus, qui a dénoncé à de nombreuses reprises les pratiques douteuses et les écarts au SMQ ces dernières années, notamment en matière de management.

11. Point sur NAS/US et articulation avec la permanence métier.

DIRAG/D a dit que la réflexion est en cours. Une réponse écrite sera apportée sur ce point.

Votre représentant titulaire pour la CFDT-Météo : Julien Cottureau.